



REGLES D'OBTENTION DU DIPLOME* (ROD)

Année : 2023 / 2024

UFR/Ecole/Institut : Faculté de Médecine Montpellier-Nîmes

Type de diplôme : Diplôme de Formation Approfondie des études de Santé Médicales (DFASM)

Vu l'avis du Conseil Pédagogique du 15 Juin 2023
Approuvées par le Conseil de gestion de l'UFR du 04 septembre 2023
et par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 19 septembre 2023

DFASM1 et 2

I. Organisation du 2^{ème} Cycle des études médicales :

Dispositions générales

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM) a été instauré par l'arrêté du 8 avril 2013. Il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 European Credits Transfer System (ECTS) correspondant au niveau master.

DFASM1 : 40 ECTS

DFASM2 : 40 ECTS

DFASM3 : 40 ECTS

Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire. Seuls les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM) peuvent s'inscrire au diplôme de formation approfondie en sciences médicales.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable.

DFASM1

I. Organisation des enseignements en DFASM1 :

Les études des deux premières années de DFASM sont organisées en deux semestres, répartis sur une année. L'année correspond à 40 ECTS.

Le DFASM1 est organisé en deux semestres, répartis sur une année. L'année correspond à 40 ECTS.

Les enseignements sont assurés sous forme d'unités d'enseignement (UE) obligatoires capitalisant au maximum 34 ECTS et de deux UE libres capitalisant au maximum 6 ECTS. Les UE ne se compensent pas entre elles au sein d'un semestre ou d'une année.



Supports pédagogiques et prérequis à l'enseignement théorique du second cycle :

Le socle de travail est constitué par les référentiels des collèges nationaux de spécialité médicale qui sont les supports du programme officiel du second cycle et de l'Examen Dématérialisé National (EDN). Pour chaque UE, des supports pédagogiques supplémentaires peuvent être fournis aux étudiants sur l'ENT de l'Université de Montpellier, ou en enseignement présentiel : textes didactiques, recommandations nationales pour la pratique clinique, diapositives, speechies (communication orale enregistrée), lien internet pour accès à des ressources en ligne, etc.

- **Les stages hospitaliers :**

Les étudiants de second cycle ont le statut d'étudiants hospitaliers. Les stages dans un service hospitalier, ou chez un médecin généraliste, ont lieu 12 mois par an à temps partiel, ou 6 mois à temps plein. Les stages valident une UE par semestre, soit 2 UE par an. Au total les étudiants devront réaliser 4 stages sur l'année universitaire avec en DFASM1 2 stages en médecine spécialisée, 1 stage en chirurgie et 1 stage de médecine générale. De plus, il existe un stage d'été obligatoire. En ce qui concerne les congés annuels, l'étudiant hospitalier a droit à un congé annuel de trente jours ouvrables (incluant le samedi), qu'il peut prendre en dehors des périodes d'enseignement théorique, avec l'accord de son chef de service. La durée du stage d'été est déterminée de la fin du stage de juin au début du stage de septembre sur l'ensemble de la période à mi-temps ou sur la moitié de la période à temps plein. Selon le site hospitalier (Montpellier ou Nîmes ou périphérique), si l'année universitaire est organisée avec des stages à temps plein de 5 à 6 semaines, l'étudiant est autorisé à poser une semaine maximum de congé par stage, y compris pour le stage d'été. Le chef de service peut refuser la demande de congés selon l'organisation des soins, ou si l'étudiant a eu d'autres absences pendant le stage.

- **Gardes :**

Les étudiants commencent à réaliser des gardes à l'UFR Montpellier-Nîmes à partir du DFASM1. Vingt-cinq gardes sont à réaliser durant le 2^{ème} cycle. Une garde ne peut être accomplie qu'en dehors du service normal. Les gardes sont actuellement inscrites sur un carnet de garde, à conserver pendant tout le deuxième cycle impérativement en attendant une transition possible vers un archivage numérique.

En cas d'absence non justifiée lors d'une garde planifiée les responsables pédagogiques et les services de scolarité seront alertés et l'étudiant(e) sera convoqué(e).

Cas exceptionnel : Le chef de service ou le tuteur de l'étudiant peuvent valider une garde si l'étudiant participe volontairement à une activité en dehors du service normal dans l'intérêt de sa formation, même si la garde n'est pas rémunérée (exemple : participation à une intervention chirurgicale exceptionnelle qui se pratiquerait de manière non prévisible la nuit ou le week-end). Dans ce cas exceptionnel basé sur le volontariat de l'étudiant, celui-ci est déchargé de ses obligations hospitalières et universitaires le lendemain.

- **Les blocs :**

Certaines UE sont organisées en bloc de 3 Éléments Constitutifs d'Unité d'Enseignement (ECUE) à raison d'un bloc par semestre en DFASM 1, soit 2 blocs au total. Un bloc constitue un regroupement de disciplines autour d'une thématique commune. L'enseignement théorique se compose d'Enseignements Dirigés (ED), de séances de Questions/Réponses (QR) et de séances de Best-of (BO). Les ED sont dispensés en demi promotion. Ils sont centrés sur des dossiers cliniques de type examen dématérialisé national (EDN). Les QR et BO sont planifiés de manière à ce qu'ils soient positionnés peu avant les examens. Les séances de QR permettent de clarifier les difficultés rapportées par les étudiants. Lors des BO sont abordés les points observés par les enseignants comme présentant une difficulté ou nécessitant un éclairage particulier en pratique clinique, aux examens, et aux EDN.

- **Le bloc 1 :**

Le bloc 1 est constitué de 3 ECUE :

- ECUE 1 : Cardiologie – Pneumologie – Allergologie – Maladies vasculaires



- ECUE 2 : Hématologie – Endocrinologie
- ECUE 3 : Hépatologie gastroentérologie - Addictologie

- **Le bloc 2** :

Le bloc 2 est constitué de 3 ECUE :

- ECUE 4 : Rhumatologie - Urologie – Néphrologie – Dermatologie
- ECUE 5 : ORL – CMF – Psychiatrie – Ophtalmologie
- ECUE 6 : Neurologie – Neurochirurgie – Anesthésie Algologie

- **Examen Clinique Objectif Structuré (ECOS)** :

L'Examen Clinique à Objectif Structuré (ECOS) évalue un large champ de compétences médicales pratiques (examen clinique, interprétation d'un électrocardiogramme, d'examen d'imagerie ou de biologie, réalisation de gestes techniques, consultation d'annonce...).

- **L'UE lecture critique d'article (LCA) de niveau 2** :

L'enseignement de LCA de niveau 2 se déroule au cours de l'année (2 semestres) de façon concomitante aux modules car chaque ED de LCA a pour objet une thématique d'une discipline du module suivi. Cependant l'enseignement de LCA est validé de façon indépendante des modules. La validation est annuelle et non semestrielle. Cet enseignement est essentiellement constitué d'ED : 3 par semestre, chacun correspondant à une discipline médicale différente. Les ED sont des dossiers progressifs de type EDN basés sur des articles en anglais (voir paragraphe Langue étrangère). Des autoévaluations d'anglais sont proposées aux étudiants avant chaque ED ; elles sont réalisées en collaboration avec l'équipe pédagogique d'anglais et sont une aide à la compréhension de l'article.

- **L'enseignement d'une langue étrangère : anglais**

La littérature anglophone constitue la principale base de réflexion scientifique en médecine. Pour la pratique clinique, elle permet d'actualiser ses connaissances en temps réel. De plus, l'article de l'épreuve de LCA à l'EDN est en anglais.

- **Les UE Libres** :

L'étudiant doit s'inscrire aux premier et second semestres dans une UE libre. La liste des UE libres disponibles est publiée dans le mois qui suit la rentrée. L'UE « sport » ne peut être choisie qu'au premier semestre à Montpellier et une seule inscription est autorisée durant le 2^{ème} cycle.

Les étudiants peuvent s'inscrire à une UE libre supplémentaire en tant qu'auditeur libre (sauf l'UE Master) dans la limite des capacités d'accueil, mais ne peuvent capitaliser d'ECTS avec cette UE additionnelle. Chaque UE libre est indépendante.

Les modalités de contrôle de connaissance de chaque UE libre seront publiées au plus tard un mois après la rentrée universitaire.

- **AFGSU niveau 2** :



Cette formation permet l'acquisition de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

La délivrance de cette attestation est subordonnée à la validation de chacun des modules qui composent la formation. Cette formation a pour objet l'acquisition de connaissances permettant l'identification d'une situation d'urgence à caractère médical et à sa prise en charge seul ou en équipe, dans l'attente de l'arrivée d'une équipe médicale de réanimation.

Les étudiants sont convoqués par petits groupes au Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU) de leur CHU de rattachement, soit de Montpellier, soit de Nîmes pour suivre un enseignement théorique et pratique en atelier de simulation.

Cet enseignement est obligatoire.

- **Informatique Médicale (C2I niveau 2) :**

Les compétences du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur des métiers de la santé sont à valider obligatoirement au cours du 2^{ème} cycle des études médicales. Les cours sont en autoformation en ligne. Une session initiale et une session de rattrapage sont organisées en DFASM1, avec la possibilité de repasser l'épreuve en DFASM2. Il est recommandé de valider cet examen le plus tôt possible en second cycle, soit l'année de DFASM1.

II. Evaluation des unités d'enseignement (UE) – validation des UE obligatoires :

L'organisation des examens est placée sous la responsabilité du président du jury. La composition du jury est indiquée en annexe. Cette organisation respecte la charte des examens de l'Université de Montpellier.

Les sujets sont basés sur le programme officiel de l'EDN correspondant à la ou les spécialités enseignées dans l'UE ainsi que l'enseignement dispensé à l'UFR qui en couvre une grande partie sous des aspects spécifiques (pratique en stage, cas cliniques en ED, séances de révision et synthèse sous forme de QR et BO, supports pédagogiques de format variable...). Les étudiants doivent fournir un travail personnel exhaustif sur les items du programme officiel, à partir des référentiels des collèges de spécialités.

Le sujet d'une ECUE peut comporter des éléments appartenant à des items des EDN au programme d'UE traitées préalablement dans le cursus.

Les étudiants ont droit à deux sessions d'examens terminaux sauf en cas de contrôle continu exclusif. Une session initiale située à la fin de chaque semestre d'enseignement et une deuxième session de rattrapage au cours de laquelle chaque étudiant composera pour les UE et ECUE non validées.

La validation de l'UE est prononcée par le jury après délibération lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Pour chaque UE, les aptitudes et les connaissances sont appréciées selon les modalités présentées dans le tableau suivant, il peut s'agir soit d'un contrôle terminal avec diverses modalités, soit d'un contrôle continu, soit d'une validation de stage. Les modalités de contrôle de connaissances retenues dans chaque UE sont modifiables au plus tard un mois après la date de la rentrée universitaire.



Sem.	ECTS	Nom de l'UE	Session initiale	Session de rattrapage
S1	9	Bloc 1 Théorie	3 épreuves : - ECUE 1 : Un examen, sur tablettes sur site ou à distance, de 3 heures type EDN - ECUE 2 : Un examen, sur tablettes sur site ou à distance, de 1h30 type EDN - ECUE 3 : Un examen, sur tablettes sur site ou à distance, de 1h30 type EDN La moyenne de ces 3 ECUE doit être supérieure ou égale à 10/20 et la note de chaque ECUE doit être supérieure ou égale à 8/20	Organisée selon les mêmes modalités (ou oral selon le nombre d'étudiants à rattraper sur décision des responsables pédagogiques en concertation avec le président du jury : cf *)
S1	1	Evaluation des stages	Obligation d'évaluer, sur GELULES, au moins 1 stage hospitalier du semestre 1	Obligation d'évaluer, sur GELULES, au moins 1 stage hospitalier du semestre 2
S1	6	Stages	<u>Note de stage</u> : note supérieure ou égale à 10/20 à chacun des 2 stages.	Un stage d'un mois temps plein durant l'été sous réserve qu'il n'y ait qu'un seul stage à rattraper sur l'ensemble de l'année universitaire.
S1	2	UE libres	selon l'UE	rattrapage selon l'UE (sauf si contrôle continu exclusif)
S1	9	Bloc 2 Théorie	3 épreuves : - ECUE 4 : Un examen, sur tablettes sur site ou à distance, de 3 heures type EDN - ECUE 5 : Un examen, sur tablettes sur site ou à distance, de 1h30 type EDN - ECUE 6 : Un examen, sur tablettes sur site ou à distance, de 1h30 type EDN La moyenne de ces 3 ECUE doit être supérieure ou égale à 10/20 et la note de chaque ECUE doit être supérieure ou égale à 8/20	Organisée selon les mêmes modalités (ou oral selon le nombre d'étudiants à rattraper sur décision des responsables pédagogiques en concertation avec le président du jury : cf *)
S2	1	Evaluation des stages	Obligation d'évaluer, sur GELULES, au moins 1 stage hospitalier du semestre 2	Obligation d'évaluer, sur GELULES, au moins 1 stage hospitalier du semestre 2
S2	6	Stages	<u>Note de stage</u> : note supérieure ou égale à 10/20 à chacun des 2 stages.	Un stage d'un mois temps plein durant l'été sous réserve qu'il n'y ait qu'un seul stage à rattraper sur l'ensemble de l'année universitaire
S2	2	UE libres	selon l'UE	Rattrapage selon l'UE (sauf si contrôle continu exclusif)
S1/2	1	Anglais	16 heures de présence obligatoire pour valider l'UE. Invalidation de l'UE si la présence est inférieure à 16h y compris si les absences sont justifiées. A chaque absence fournir un justificatif.	Epreuve écrite de 1h30 ou oral de 30 minutes
S1/2	0	Certificat de compétences cliniques : ECOS 1	Parcours de 1 à 5 stations ECOS. La note obtenue comptera pour 20% dans le cadre de la délivrance du certificat de compétences cliniques. La note sera reportée en fin de 6 ^{ème} année pour la validation globale du certificat de compétences cliniques	Rattrapage uniquement si l'étudiant présente un justificatif recevable l'ayant empêché de se présenter à l'épreuve.
S1/2	3	UE LCA Niveau 2	Epreuve de 2h sur tablettes sur site ou à distance à partir d'un article en anglais (90% de la note, soit 18 points sur 20) et contrôle continu basé sur la note obtenue aux ED réalisés sur SIDES (10% de la note, soit 2 points sur 20) (Cf.B).	Organiser selon les mêmes modalités. Conservation du contrôle continu de la 1 ^{ère} session.
S1/2	0	AFGSU2 niveau 2	Validation obligatoire (dette autorisée dans le cadre du confinement)	Session de rattrapage organisée avant le mois de septembre de la rentrée suivante en cas d'absence justifiée
S1/2	0	Informatique Médicale (C2i)	Examen écrit ou sur tablette de 30 minutes Possibilité de réaliser cet examen à distance	Validé avant la fin du DFASM2



*** Session de rattrapage (si organisation d'un oral) pour une ECUE de l'UE bloc 1 ou 2 théorie :**

L'oral se déroulera comme suit : chaque spécialité du module pour laquelle l'étudiant n'aura pas obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 sera évaluée lors d'un entretien oral, d'une durée de 30 minutes (20 minutes de préparation à partir d'un cas clinique, suivie d'une discussion de 10 minutes). Chaque spécialité non validée en première session sera donc évaluée par un seul entretien distinct. Par ailleurs, l'épreuve de rattrapage à l'oral ne pourra excéder 4 entretiens touchant 4 spécialités différentes parmi celles constituant le module. Les étudiants devant composer à l'oral lors de la session de rattrapage seront informés des résultats des matières pour lesquelles ils n'auront pas obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 lors de la première session et des modalités de l'examen oral.

A. Validation des stages :

1. Stages

Les étudiant(e)s de DFASM1 devront réaliser 5 stages :

- 2 stages de médecine spécialisée
- 1 stage de chirurgie
- 1 stage de médecine générale
- 1 stage d'été

La présence des étudiants est un prérequis à la validation du stage. Un absentéisme non justifié est une cause de non validation de stage. Le savoir-être est particulièrement valorisé en tant qu'acquis pédagogique fondamental, que ce soit vis-à-vis des patients et leur famille, mais aussi par rapport à l'équipe médicale et paramédicale. L'évaluation finale du stage intervient à l'issue d'un entretien entre l'étudiant et le référent de stage, en accord avec le responsable pédagogique. La validation de l'UE est prononcée par le jury après délibération lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 aux 2 stages de chaque semestre.

Cas particulier du stage d'été :

L'invalidation du stage d'été constitue une dette de stage pour le second cycle. Cette dette de stage peut engendrer un redoublement éventuel en année supérieure. Pour valider le second cycle, l'étudiant hospitalier doit avoir effectué l'ensemble des stages obligatoires. Il ne peut y avoir de dette de stage après validation du second cycle.

Stage de rattrapage :

Un stage d'un mois à temps plein est organisé l'été de DFASM1 sous réserve que la planification de ce stage de rattrapage soit compatible avec le stage d'été obligatoire. Ce stage de rattrapage se déroule dans le service dans lequel le stage a été invalidé, sauf cas particulier sur avis du responsable pédagogique du second cycle. Pour le stage de médecine générale il pourra être réalisé chez un autre maître de stage universitaire agréé.

2. Evaluation des stages

Obligation de réaliser au moins une évaluation d'un terrain de stage par semestre sur GELULES.

B. Validation de l'UE de LCA de niveau 2 :

Examen de 2 heures : dossier progressif type EDN sur tablettes sur site ou à distance (90% de la note).
Contrôle continu basé sur la note obtenue aux ED réalisés sur UNESS (10% de la note).



Tous les documents nécessaires à chaque ED (article, dossier progressif) seront déposés sur la plateforme UNESS sous format de conférence.

La session de rattrapage a lieu selon le même format sur tablettes sur site ou à distance. Les points de contrôle continu de la 1ère session sont conservés.

Validation de l'UE si l'étudiant a obtenu la note minimale de 10/20.

C. Certificat de compétences cliniques - Examen Clinique Objectif Structuré (ECOS) :

Dans le cadre du DFASM les étudiants doivent valider le certificat de compétences cliniques en fin de 6^{ème} année. Ce dernier est organisé sous le format d'un contrôle continu sur les 3 années du DFASM.

L'ECOS 1 de DFASM1 comptera pour 20% de la note finale.

L'ECOS 2 de DFASM2 comptera pour 30% de la note finale.

L'ECOS 3 de DFASM3 comptera pour 50% de la note finale.

Cet Examen Clinique à Objectif Structuré (ECOS) évalue un large champ de compétences médicales pratiques (examen clinique, interprétation d'un électrocardiogramme, d'exams d'imagerie ou de biologie, réalisation de gestes techniques, consultation d'annonce...).

Pour valider le certificat de compétences cliniques en fin de DFASM3 la moyenne des ECOS 1 ; 2 et 3 doit être supérieur à 10 selon la pondération de chaque ECOS.

Le parcours est défini de 2 à 5 stations de 7 à 10 minutes chacune sur lesquelles l'étudiant devra évoluer.

Une session initiale est organisée comprenant un parcours de 2 à 5 stations. Chaque station dure 7 à 10 minutes.

Une session de rattrapage sera organisée, uniquement en fin de DFASM3 si l'étudiant.e ne valide pas le certificat de compétences cliniques.

Une session de rattrapage pourra être proposée pour l'ECOS d'une année uniquement si un.e étudiant.e ne peut se présenter et produit un justificatif recevable de son empêchement.

En cas d'impossibilité d'organisation de ce parcours sur site il pourra être envisagé que l'évaluation, de session initiale et de session de rattrapage, soit faite en distanciel.

D. Validation des UE libres :

L'étudiant doit valider une UE libre aux premier et second semestres. Chaque UE libre vaut 3 ECTS. Les modalités de contrôle de connaissance de chaque UE libre seront publiées au plus tard un mois après la rentrée universitaire.

E. Validation des UE de Master 1 (M1) :

Validation d'UE 'Recherche':

L'étudiant peut s'inscrire à une UE 'Recherche' préparatoire issue de formations de M1 mention Biologie Santé, mention Santé parcours SHS, mention Sciences et numérique pour la santé, et Statistiques et sciences de la santé (SSS).

Cette(ces) UE capitalise(nt) 4 ECTS pour la validation des UE libres de DFASM1.

Lors de l'examen terminal, l'obtention d'une note supérieure ou égale à 8/20 permet l'obtention des 4 ECTS dans l'année de formation médicale.

Si l'étudiant obtient une note inférieure à 8/20, il est ajourné dans le cursus de son année de formation médicale mais également dans le cadre du cursus recherche initié.

III. Validation de l'année universitaire – Admission en DFASM2

Dispositions générales



Chaque UE validée par le jury est capitalisée définitivement et ne peut être repassée ni en seconde session ni lors d'une autre année universitaire. Les différentes UE composant un semestre ne se compensent pas entre elles. Le semestre est acquis par l'obtention de la moyenne générale à chacune des UE le composant

Conformément à la décision du conseil d'administration de l'université, le jury peut attribuer souverainement des points de jury. Ces points de jury ne figureront pas en tant que tels sur le relevé de notes. Pour l'attribution de points de jury, le jury peut prendre en considération tout ou partie du dossier universitaire de l'étudiant, incluant les évaluations de stage, le comportement général de l'étudiant avec les services administratifs, etc.

Il n'est pas attribué de mention.

Après la communication des résultats, les étudiants qui souhaitent consulter leurs épreuves sur tablette électronique devront s'adresser à la scolarité pour obtenir le nom des responsables de la discipline, si la demande concerne un dossier progressif (DP) au sein d'un ECUE, ou le nom des responsables du Bloc ou de l'UE, si la demande concerne l'examen en entier, ou une épreuve de Questions Isolées (QI) pluridisciplinaires. La consultation des copies ne peut se faire qu'en présence du responsable pédagogique. Les sujets comme la copie ne peuvent pas être remis à l'étudiant. La mise à disposition des sujets en annales se fait selon un délai de 2 mois suivant la publication des résultats.

Pour ce qui concerne les épreuves sur papier, le nom des correcteurs sera transmis aux étudiants afin qu'ils puissent prendre un rendez-vous avec eux.

1. Admission en DFASM2

Les étudiants sont déclarés admis dans l'année supérieure de DFASM 2, lorsqu'ils ont validé en totalité au terme des deux sessions d'examen, l'enseignement dans son ensemble, soit 40 ECTS.

Toutefois l'étudiant peut être admis dans l'année supérieure de DFASM2, avec certaines unités d'enseignement de DFASM1 à rattraper.

Admission en DFASM2, avec des unités d'enseignement de DFASM1 à rattraper

Les dettes suivantes sont tolérées :

- 2 ECUE d'une durée d'1h30 d'épreuve chacune ou 1 ECUE d'une durée de 3h d'épreuve
- Un seul stage (médecine spécialisée ou chirurgie ou médecine générale) ;
Cette dette entraîne l'obligation de faire un stage d'un mois à temps plein durant l'été précédent l'entrée en DFASM2, en plus du stage d'été obligatoire, et à condition qu'un seul stage soit à rattraper.
- Une seule UE libre, en revanche la dette de l'UE de Master n'est pas admise ;
- Anglais ;
- L'UE de LCA niveau 2 ;
- Informatique Médicale.
- AFGSU niveau 2 (à réaliser obligatoirement avant de passer en stage aux urgences lors du DFASM2)

Le jury est habilité à résoudre toute situation qui n'aurait pas été envisagée dans les modalités d'examen, ou à étudier toute situation singulière.

2. Etudiants redoublants le DFASM1

Les étudiants redoublants accomplissent à nouveau les stages hospitaliers incluant les dettes de stage éventuelles et les congés réglementaires. Les dettes des blocs et UE devront être validées dans l'année. S'il existe une dette de bloc, les stages sont aux choix en fonction des éventuels stages obligatoires non réalisés ou invalidés.

Les étudiants redoublants repasseront les épreuves des matières non validées.



IV. Statuts particuliers

1. Echanges ERASMUS

Les étudiants participant à un échange ERASMUS peuvent avoir un programme d'études différent de celui de notre UFR.

Ils doivent valider l'intégralité des examens de l'année universitaire de la faculté d'accueil. Un entretien pédagogique de départ est organisé afin de comparer les deux cursus. Un nouvel entretien a lieu au retour, à l'issue duquel peut être organisée une vérification des acquis permettant de valider les UE correspondantes, ou de planifier un calendrier de rattrapage propre à chaque cursus.

2. Etudiants en difficulté ou à statut particulier

Tout étudiant blessé, malade, handicapé, doit faire connaître sa situation auprès du responsable pédagogique, de la scolarité et du Service Commun de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SCMPPS). Ceux-ci, au vu du dossier, pourront décider d'aménagements spécifiques de la scolarité de l'étudiant afin de permettre la validation de son cursus. De même, les étudiants à statut particulier (sportif de haut niveau) mais aussi femmes enceintes, ou en congé de maternité, peuvent bénéficier d'aménagements de leur formation, selon les modalités prévues par la charte des étudiants à statut particulier de l'Université de Montpellier.

Tout étudiant salarié justifiant d'une activité professionnelle de plus de dix sept heures trente par semaine et d'un contrat de six mois minimum à compter de la rentrée universitaire, doit faire connaître sa situation au responsable pédagogique et à la scolarité afin d'étudier un éventuel aménagement de sa scolarité.

Aucune demande de modification individuelle de l'organisation des études, des stages et des examens ne sera accordée sur la motivation de la planification de toute activité personnelle réalisée « à l'avance » par l'étudiant (exemple de l'achat à l'avance d'un billet d'avion).



DFASM2

V. Organisation des enseignements :

Les études de deuxième année de DFASM sont organisées en deux semestres, répartis sur une année. Avec un total de 40 ECTS pour l'année.

Les enseignements sont assurés sous forme d'unités d'enseignement (UE) obligatoires capitalisant au maximum 36 ECTS et de deux UE libres capitalisant au maximum 4 ECTS. Les UE ne se compensent pas entre elles au sein d'un semestre ou d'une année.

Supports pédagogiques et prérequis à l'enseignement théorique du second cycle :

Le socle de travail est constitué par les référentiels des collèges nationaux de spécialité médicale qui sont les supports du programme officiel du second cycle et de l'ED. Pour chaque UE, des supports pédagogiques supplémentaires peuvent être fournis aux étudiants sur l'ENT de l'Université de Montpellier, ou en enseignement présentiel : textes didactiques, recommandations nationales pour la pratique clinique, diapositives, speechies (communication orale enregistrée), lien internet pour accès à des ressources en ligne, etc.

• **Les stages hospitaliers :**

Les étudiants de second cycle ont le statut d'étudiants hospitaliers. Les stages dans un service hospitalier, ou chez un médecin généraliste, ont lieu 12 mois par an à temps partiel, ou 6 mois à temps plein. Les stages valident une UE par semestre, soit 2 UE par an. Au total les étudiants devront réaliser 4 stages sur l'année universitaire. De plus, il existe un stage d'été obligatoire. En ce qui concerne les congés annuels, l'étudiant hospitalier a droit à un congé annuel de trente jours ouvrables (incluant le samedi), qu'il peut prendre en dehors des périodes d'enseignement théorique, avec l'accord de son chef de service. La durée du stage d'été est déterminée de la fin du stage de juin au début du stage de septembre sur l'ensemble de la période à mi-temps ou sur la moitié de la période à temps plein. Selon le site hospitalier (Montpellier ou Nîmes), si l'année universitaire est organisée avec des stages à temps plein de 5 à 6 semaines, l'étudiant est autorisé à poser une semaine maximum de congé par stage, y compris pour le stage d'été. Le chef de service peut refuser la demande de congés selon l'organisation des soins, ou si l'étudiant a eu d'autres absences pendant le stage.

Gardes :

Les étudiants commencent à réaliser des gardes à l'UFR Montpellier-Nîmes à partir du DFASM1. Vingt-cinq gardes sont à réaliser durant le 2^{ème} cycle. Une garde ne peut être accomplie qu'en dehors du service normal. Les gardes sont actuellement inscrites sur un carnet de garde, à conserver pendant tout le deuxième cycle impérativement en attendant une transition possible vers un archivage numérique.

En cas d'absence non justifiée lors d'une garde planifiée les responsables pédagogiques et les services de scolarité seront alertés et l'étudiant(e) sera convoqué(e).

Cas exceptionnel : Le chef de service ou le tuteur de l'étudiant peuvent valider une garde si l'étudiant participe volontairement à une activité en dehors du service normal dans l'intérêt de sa formation, même si la garde n'est pas rémunérée (exemple : participation à une intervention chirurgicale exceptionnelle qui se pratiquerait de manière non prévisible la nuit ou le week-end). Dans ce cas exceptionnel basé sur le volontariat de l'étudiant, celui-ci est déchargé de ses obligations hospitalières et universitaires le lendemain.

• **Les blocs :**

Certaines UE sont organisées en bloc de 3 Éléments Constitutifs d'Unité d'Enseignement (ECUE) à raison d'un bloc par semestre en DFASM2, soit 2 blocs au total. Un bloc constitue un regroupement de



disciplines autour d'une thématique commune. L'enseignement théorique se compose d'Enseignements Dirigés (ED), de séances de Questions/Réponses (QR) et de séances de Best-of (BO). Les ED sont dispensés en demi promotion. Ils sont centrés sur des dossiers cliniques de type examen dématérialisé national (EDN). Les QR et BO sont planifiés de manière à ce qu'ils soient positionnés peu avant les examens. Les séances de QR permettent de clarifier les difficultés rapportées par les étudiants. Lors des BO sont abordés les points observés par les enseignants comme présentant une difficulté ou nécessitant un éclairage particulier en pratique clinique, aux examens, et aux EDN.

- **Le bloc 3 :**

Le bloc 3 est constitué de 3 ECUE :

- ECUE 7 : Médecine Interne – Immunologie – Urgences Réanimation
- ECUE 8 : Infectiologie - gérontologie
- ECUE 9 : Thérapeutique – Santé publique – Médecine légale

- **Le bloc 4 :**

Le bloc 4 est constitué de 3 ECUE:

- ECUE 10 : Gynécologie obstétrique – Cancérologie - Génétique
- ECUE 11 : Pédiatrie
- ECUE 12 : Pédopsychiatrie – Médecine physique et réadaptation – Soins palliatifs

- **Examen Clinique Objectif Structuré (ECOS) :**

L'Examen Clinique à Objectif Structuré (ECOS) évalue un large champ de compétences médicales pratiques (examen clinique, interprétation d'un électrocardiogramme, d'examens d'imagerie ou de biologie, réalisation de gestes techniques, consultation d'annonce...).

- **L'UE lecture critique d'article (LCA) de niveau 3 :**

L'enseignement de LCA de niveau 3 se déroule au cours de l'année (2 semestres) de façon concomitante aux modules car chaque ED de LCA a pour objet une thématique d'une discipline du module suivi. Cependant l'enseignement de LCA est validé de façon indépendante des modules. La validation est annuelle et non semestrielle. Cet enseignement est essentiellement constitué d'ED : 3 par semestre, chacun correspondant à une discipline médicale différente. Les ED sont des dossiers progressifs de type EDN basés sur des articles en anglais (voir paragraphe Langue étrangère). Des autoévaluations d'anglais sont proposées aux étudiants avant chaque ED ; elles sont réalisées en collaboration avec l'équipe pédagogique d'anglais et sont une aide à la compréhension de l'article.

- **Les UE Libres :**

L'étudiant doit s'inscrire aux premier et second semestres dans une UE libre. La liste des UE libres disponibles est publiée dans le mois qui suit la rentrée. L'UE « sport » ne peut être choisie qu'au premier semestre à Montpellier et une seule inscription est autorisée durant le 2^{ème} cycle.

Les étudiants peuvent s'inscrire à une UE libre supplémentaire en tant qu'auditeur libre (sauf l'UE Master) dans la limite des capacités d'accueil, mais ne peuvent capitaliser d'ECTS avec cette UE additionnelle. Chaque UE libre est indépendante.



Les modalités de contrôle de connaissance de chaque UE libre seront publiées au plus tard un mois après la rentrée universitaire.

VI. Evaluation des unités d'enseignement (UE) – validation des UE obligatoires :

L'organisation des examens est placée sous la responsabilité du président du jury. La composition du jury est indiquée en annexe. Cette organisation respecte la charte des examens de l'Université de Montpellier.

Les sujets sont basés sur le programme officiel de l'EDN correspondant à la ou les spécialités enseignées dans l'UE ainsi que l'enseignement dispensé à l'UFR qui en couvre une grande partie sous des aspects spécifiques (pratique en stage, cas cliniques en ED, séances de révision et synthèse sous forme de QR et BO, supports pédagogiques de format variable...). Les étudiants doivent fournir un travail personnel exhaustif sur les items du programme officiel, à partir des référentiels des collèges de spécialités.

Le sujet d'une ECUE peut comporter des éléments appartenant à des items des EDN au programme d'UE traitées préalablement dans le cursus.

Les étudiants ont droit à deux sessions d'examens terminaux sauf en cas de contrôle continu exclusif. Une session initiale située à la fin de chaque semestre d'enseignement et une deuxième session de rattrapage au cours de laquelle chaque étudiant composera pour les UE et ECUE non validées.

La validation de l'UE est prononcée par le jury après délibération lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Pour chaque UE ou ECUE, les aptitudes et les connaissances sont appréciées selon les modalités présentées dans le tableau suivant, il peut s'agir soit d'un contrôle terminal avec diverses modalités, soit d'un contrôle continu, soit d'une validation de stage. Les modalités de contrôle de connaissances retenues dans chaque UE sont modifiables au plus tard un mois après la date de la rentrée universitaire.



Sem.	ECTS	Nom de l'UE	Session initiale	Session de rattrapage
S1	9	Bloc 3 Théorie	3 épreuves : - ECUE 7 : Un examen, sur tablettes sur site ou à distance, de 3 heures type EDN - ECUE 8 : Un examen, sur tablettes sur site ou à distance, de 1h30 type EDN - ECUE 9 : Un examen, sur tablettes sur site ou à distance, de 1h30 type EDN La moyenne de ces 3 ECUE doit être supérieure ou égale à 10/20 et la note de chaque ECUE doit être supérieure ou égale à 8/20	Organisée selon les mêmes modalités (ou oral selon le nombre d'étudiants à rattraper sur décision des responsables pédagogiques en concertation avec le président du jury : cf *)
S1	1	Evaluation des stages	Obligation d'évaluer, sur GELULES, au moins 1 stage hospitalier du semestre 1	Obligation d'évaluer, sur GELULES, au moins 1 stage hospitalier du semestre 2
S1	6	Stages	<u>Note de stage</u> : note supérieure ou égale à 10/20 à chacun des 2 stages.	Un stage d'un mois temps plein durant l'été sous réserve qu'il n'y ait qu'un seul stage à rattraper sur l'ensemble de l'année universitaire.
S1	3	UE libres	selon l'UE	rattrapage selon l'UE (sauf si contrôle continu exclusif)
S2	9	Bloc 4 Théorie	3 épreuves : - ECUE 10 : Un examen, sur tablettes sur site ou à distance, de 3 heures type EDN - ECUE 11 : Un examen, sur tablettes sur site ou à distance, de 1h30 type EDN - ECUE 12 : Un examen, sur tablettes sur site ou à distance, de 1h30 type EDN La moyenne de ces 3 ECUE doit être supérieure ou égale à 10/20 et la note de chaque ECUE doit être supérieure ou égale à 8/20	Organisée selon les mêmes modalités (ou oral selon le nombre d'étudiants à rattraper sur décision des responsables pédagogiques en concertation avec le président du jury : cf *)
S2	1	Evaluation des stages	Obligation d'évaluer, sur GELULES, au moins 1 stage hospitalier du semestre 2	Obligation d'évaluer, sur GELULES, au moins 1 stage hospitalier du semestre 2
S2	6	Stages	<u>Note de stage</u> : note supérieure ou égale à 10/20 à chacun des 2 stages.	Un stage d'un mois temps plein durant l'été sous réserve qu'il n'y ait qu'un seul stage à rattraper sur l'ensemble de l'année universitaire
S2	2	UE libres	selon l'UE	Rattrapage selon l'UE (sauf si contrôle continu exclusif)
S1/2	0	ECOS 2	Parcours de 5 stations ECOS. La note obtenue comptera pour 30% dans le cadre de la délivrance du certificat de compétences cliniques. La note sera reportée en fin de 6 ^{ème} année pour la validation globale du certificat de compétences cliniques	Rattrapage uniquement si l'étudiant présente un justificatif recevable l'ayant empêché de se présenter à l'épreuve.
S1/2	4	UE LCA niveau 3	Épreuve de 1h30 sur tablettes sur site ou à distance à partir d'un article en anglais (90% de la note, soit 18 points sur 20) et contrôle continu basé sur la note obtenue aux ED réalisés sur SIDES (10% de la note, soit 2 points sur 20) (Cf.G).	Organiser selon les mêmes modalités. Conservation du contrôle continu de la 1 ^{ère} session.

* **Session de rattrapage (si organisation d'un oral) pour une UE de module théorie :**



L'oral se déroulera comme suit : chaque spécialité du module pour laquelle l'étudiant n'aura pas obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 sera évaluée lors d'un entretien oral, d'une durée de 30 minutes (20 minutes de préparation à partir d'un cas clinique, suivie d'une discussion de 10 minutes). Chaque spécialité non validée en première session sera donc évaluée par un seul entretien distinct. Par ailleurs, l'épreuve de rattrapage à l'oral ne pourra excéder 4 entretiens touchant 4 spécialités différentes parmi celles constituant le module. Les étudiants devant composer à l'oral lors de la session de rattrapage seront informés des résultats des matières pour lesquelles ils n'auront pas obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 lors de la première session et des modalités de l'examen oral.

F. Validation des stages :

1. Stages

Les étudiant(e)s de DFASM2 devront réaliser 5 stages :

- 2 stages par semestre dans les services des ECUE 7/8/9/10/11/12
- 1 stage d'été

La présence des étudiants est un prérequis à la validation du stage. Un absentéisme non justifié est une cause de non validation de stage. Le savoir-être est particulièrement valorisé en tant qu'acquis pédagogique fondamental, que ce soit vis-à-vis des patients et leur famille, mais aussi par rapport à l'équipe médicale et paramédicale. L'évaluation finale du stage intervient à l'issue d'un entretien entre l'étudiant et le référent de stage, en accord avec le responsable pédagogique. La validation de l'UE est prononcée par le jury après délibération lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 aux 2 stages de chaque semestre.

Cas particulier du stage d'été :

L'invalidation du stage d'été constitue une dette de stage pour le second cycle. Cette dette de stage peut engendrer un redoublement éventuel en année supérieure. Pour valider le second cycle, l'étudiant hospitalier doit avoir effectué l'ensemble des stages obligatoires. Il ne peut y avoir de dette de stage après validation du second cycle.

Stage de rattrapage :

Un stage d'un mois à temps plein est organisé l'été de DFASM2 sous réserve que la planification de ce stage de rattrapage soit compatible avec le stage d'été obligatoire. Ce stage de rattrapage se déroule dans le service dans lequel le stage a été invalidé, sauf cas particulier sur avis du responsable pédagogique du second cycle.

2. Evaluation des stages

Obligation de réaliser au moins une évaluation d'un terrain de stage par semestre sur GELULES.

G. Validation de l'UE de LCA de niveau 3 :

Examen de 1h30 : dossier progressif type EDN sur tablettes sur site ou à distance (90% de la note). Contrôle continu basé sur la note obtenue aux ED réalisés sur UNESS (10% de la note).

Tous les documents nécessaires à chaque ED (article, dossier progressif) seront déposés sur la plateforme UNESS ou moodle sous format de conférence.

La session de rattrapage a lieu selon le même format sur tablettes sur site ou à distance. Les points de contrôle continu de la 1ère session sont conservés.

Validation de l'UE si l'étudiant a obtenu la note minimale de 10/20.

H. Certificat de compétences cliniques - Examen Clinique Objectif Structuré (ECOS) :



Dans le cadre du DFASM les étudiants doivent valider le certificat de compétences cliniques en fin de 6^{ème} année. Ce dernier est organisé sous le format d'un contrôle continu sur les 3 années du DFASM.

L'ECOS 1 de DFASM1 comptera pour 20% de la note finale.

L'ECOS 2 de DFASM2 comptera pour 30% de la note finale.

L'ECOS 3 de DFASM3 comptera pour 50% de la note finale.

Cet Examen Clinique à Objectif Structuré (ECOS) évalue un large champ de compétences médicales pratiques (examen clinique, interprétation d'un électrocardiogramme, d'exams d'imagerie ou de biologie, réalisation de gestes techniques, consultation d'annonce...).

Pour valider le certificat de compétences cliniques en fin de DFASM3 la moyenne des ECOS 1 ; 2 et 3 doit être supérieur à 10 selon la pondération de chaque ECOS.

Le parcours est défini de 2 à 5 stations de 7 à 10 minutes chacune sur lesquelles l'étudiant devra évoluer.

Une session initiale est organisée comprenant un parcours de 2 à 5 stations. Chaque station dure 7 à 10 minutes.

Une session de rattrapage sera organisée, uniquement en fin de DFASM3 si l'étudiant.e ne valide pas le certificat de compétences cliniques.

Une session de rattrapage pourra être proposée pour l'ECOS d'une année uniquement si un.e étudiant.e ne peut se présenter et produit un justificatif recevable de son empêchement.

En cas d'impossibilité d'organisation de ce parcours sur site il pourra être envisagé que l'évaluation, de session initiale et de session de rattrapage, soit faite en distanciel.

I. Validation des UE libres :

L'étudiant doit valider une UE libre aux premier et second semestres. Chaque UE libre vaut 2 ECTS. Les modalités de contrôle de connaissance de chaque UE libre seront publiées au plus tard un mois après la rentrée universitaire.

J. Validation des UE de Master 1 (M1) :

Validation d'UE 'Recherche':

L'étudiant peut s'inscrire à une UE 'Recherche' préparatoire issue de formations de M1 mention Biologie Santé, mention Santé parcours SHS, mention Sciences et numérique pour la santé, et Statistiques et sciences de la santé (SSS).

Cette(ces) UE capitalise(nt) 4 ECTS pour la validation des UE libres de DFASM2.

Lors de l'examen terminal, l'obtention d'une note supérieure ou égale à 8/20 permet l'obtention des 4 ECTS dans l'année de formation médicale.

Si l'étudiant obtient une note inférieure à 8/20, il est ajourné dans le cursus de son année de formation médicale mais également dans le cadre du cursus recherche initié.

K. Validation de l'UE Conférences Eric Delous :

L'étudiant peut s'inscrire aux conférences organisés dans le cadre de la préparation à l'EDN dans le cadre des UE libres.

Pour valider les 2 UE libres, une présence à hauteur de 60% est demandée. Pour valider 2 UE facultatives, dans le cadre du Parcours, une présence à hauteur de 80% est requise.

VII. Validation de l'année universitaire – Admission en DFASM3

Dispositions générales



Chaque UE validée par le jury est capitalisée définitivement et ne peut être repassée ni en seconde session ni lors d'une autre année universitaire. Les différentes UE composant un semestre ne se compensent pas entre elles. Le semestre est acquis par l'obtention de la moyenne générale à chacune des UE le composant

Conformément à la décision du conseil d'administration de l'université, le jury peut attribuer souverainement des points de jury. Ces points de jury ne figureront pas en tant que tels sur le relevé de notes. Pour l'attribution de points de jury, le jury peut prendre en considération tout ou partie du dossier universitaire de l'étudiant, incluant les évaluations de stage, le comportement général de l'étudiant avec les services administratifs, etc.

Il n'est pas attribué de mention.

Après la communication des résultats, les étudiants qui souhaitent consulter leurs épreuves sur tablette électronique devront s'adresser à la scolarité pour obtenir le nom des responsables de la discipline, si la demande concerne un dossier progressif (DP) au sein d'une ECUE, ou le nom des responsables du Bloc ou de l'UE, si la demande concerne l'examen en entier, ou une épreuve de Questions Isolées (QI) pluridisciplinaires. La consultation des copies ne peut se faire qu'en présence du responsable pédagogique. Les sujets comme la copie ne peuvent pas être remis à l'étudiant. La mise à disposition des sujets en annales se fait selon un délai de 2 mois suivant la publication des résultats.

Pour ce qui concerne les épreuves sur papier, le nom des correcteurs sera transmis aux étudiants afin qu'ils puissent prendre un rendez-vous avec eux.

1. Admission en DFASM3

Les étudiants sont déclarés admis dans l'année supérieure de DFASM 3, lorsqu'ils ont validé en totalité au terme des deux sessions d'examens, l'enseignement dans son ensemble, soit 40 ECTS.

Toutefois l'étudiant peut être admis dans l'année supérieure de DFASM3, avec certaines unités d'enseignements de DFASM2 à rattraper.

AUCUNE DETTE N'EST AUTORISÉE POUR LE PASSAGE EN DFASM3

2. Etudiants redoublants le DFASM2

Les étudiants redoublants accomplissent à nouveau les stages hospitaliers incluant les dettes de stage éventuelles et les congés réglementaires. Les dettes des modules et d'UE devront être validées dans l'année. S'il existe une dette de théorie Modules/blocs, les stages peuvent être choisis librement.

VIII. Statuts particuliers

1. Echanges ERASMUS

Les étudiants participant à un échange ERASMUS peuvent avoir un programme d'études différent de celui de notre UFR.

Ils doivent valider l'intégralité des examens de l'année universitaire de la faculté d'accueil. Un entretien pédagogique de départ est organisé afin de comparer les deux cursus. Un nouvel entretien a lieu au retour, à l'issue duquel peut être organisée une vérification des acquis permettant de valider les UE correspondantes, ou de planifier un calendrier de rattrapage propre à chaque cursus.

2. Etudiants en difficulté ou à statut particulier



Tout étudiant blessé, malade, handicapé, doit faire connaître sa situation auprès du responsable pédagogique, de la scolarité et du Service Commun de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SCMPPS). Ceux-ci, au vu du dossier, pourront décider d'aménagements spécifiques de la scolarité de l'étudiant afin de permettre la validation de son cursus. De même, les étudiants à statut particulier (sportif de haut niveau) mais aussi femmes enceintes, ou en congé de maternité, peuvent bénéficier d'aménagements de leur formation, selon les modalités prévues par la charte des étudiants à statut particulier de l'Université de Montpellier.

Tout étudiant salarié justifiant d'une activité professionnelle de plus de dix-sept heures trente par semaine et d'un contrat de six mois minimum à compter de la rentrée universitaire, doit faire connaître sa situation au responsable pédagogique et à la scolarité afin d'étudier un éventuel aménagement de sa scolarité.

Aucune demande de modification individuelle de l'organisation des études, des stages et des examens ne sera accordée sur la motivation de la planification de toute activité personnelle réalisée « à l'avance » par l'étudiant (exemple de l'achat à l'avance d'un billet d'avion).